



MALI

POINT DE VUE DES SYNDICATS SUR LA MISE EN ŒUVRE DES ODD

#HLPF2018



LES SYNDICATS PARTICIPENT-ILS AUX DISCUSSIONS ?

Le gouvernement malien s'est engagé à mettre en œuvre tous les ODD. Il se propose de le faire au moyen de quatre outils clés: un cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable (CREDD) et son plan de mise en œuvre 2016-18 qui a été utilisé dans la programmation du budget national, le Plan d'action gouvernemental pour 2015-18, le Plan d'urgence sociale et le plan d'action de l'Agence pour l'environnement et le développement durable.

Le ministère de l'Économie et des Finances est le premier responsable de la mise en œuvre des ODD par la concrétisation du CREDD en engagements budgétaires au niveau sectoriel. Il est également responsable de la redistribution de l'aide au développement et du soutien budgétaire fournis par les partenaires internationaux à travers tout le budget en fonction des priorités nationales et locales. Le ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement durable, par l'intermédiaire de son Agence de l'environnement et du développement durable (AEDD),

est chargé de la mise en œuvre des engagements en matière de changement climatique. Le ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale dirige le dialogue sur les ODD avec les partenaires internationaux.

Les syndicats n'ont pas bénéficié d'un accès régulier et transparent aux informations sur la mise en œuvre des ODD, du fait qu'aucun processus d'élaboration de rapports réguliers n'a été mis en place. En conjonction avec d'autres représentants de la société civile, ils ont participé à des consultations ad hoc sur des sujets directement ou indirectement liés à la réalisation des ODD, tels que les allocations budgétaires. Toutefois, aucune d'entre elles n'a été présentée comme étant des discussions sur ce sujet et il n'existe aucune structure formelle de dialogue sur la mise en œuvre du Programme à l'horizon 2030. Les partenaires syndicaux estiment que cela est dû à l'absence de leadership clair sur la mise en œuvre des ODD et à la fragmentation des responsabilités entre trois ministères.

TRANSPARENCE



Accès irrégulier à des informations limitées

CONSULTATION



Consultation informelle ou ad hoc

DIALOGUE SOCIAL



Des partenaires sociaux contribuent individuellement au gouvernement national.



LE TRAVAIL (DÉCENT) AVANCE-T-IL ?

Au Mali, il reste de nombreux défis à relever pour atteindre les ODD.

En 2015, 47,2 % de la population malienne vivait en dessous du seuil international de pauvreté, ce qui indique que **l'objectif 1.1 (éradiquer l'extrême pauvreté pour tous)** est loin d'être atteint. Par ailleurs, le pourcentage de personnes vivant dans la pauvreté (c.-à-d. avec moins de 3,2 USD par jour) était de 35,9 % en 2009. Bien que ces deux indicateurs diminuent, le taux d'amélioration a baissé ces dernières années en raison de la hausse du chômage et du coût élevé des soins de santé en l'absence de systèmes de protection sociale. Toutefois, les indicateurs de **l'objectif 1.3 (mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale adaptés au contexte national)** montrent que 28,8 % du budget national de 2016 a été affecté à la fourniture de services sociaux de base, soit une augmentation de 10,6 % par rapport à 2015.

Il convient d'améliorer **l'objectif 5.4 (faire une place aux soins et travaux domestiques non rémunérés et les valoriser)** pour lequel les données de 2008 montrent qu'en moyenne, les femmes effectuent environ cinq heures de travail non rémunéré par jour, contre environ une demi-heure par jour pour les hommes. En outre, les hommes effectuaient environ six heures de travail rémunéré par jour, contre environ quatre heures pour les femmes, ce qui suggère un déséquilibre considérable dans les revenus. En ce qui concerne **l'objectif 5.5 (garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique)**, une loi sur la parité votée en 2015 et fixant un seuil d'au moins 30 % de candidates à inscrire sur toute liste électorale devrait améliorer la représentation des femmes dans la vie politique et publique. Cependant, de sérieux défis demeurent en matière d'éducation, car avant 2015, seuls 7,3 % des femmes et des filles maliennes avaient reçu une quelconque forme de scolarisation secondaire.

De sérieux doutes subsistent quant à la capacité du Mali à atteindre **l'ODD 8 (promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein-emploi productif et un travail décent pour tous)**. **L'objectif 8.3**

(favoriser les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimuler la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et faciliter leur intégration dans le secteur formel) est particulièrement préoccupant, étant donné que 96,6 % des emplois se trouvent dans l'économie informelle. Avec un taux de chômage de 9,7 % et un taux global de sous-emploi de 10,2 % qui frappent particulièrement durement les femmes des zones urbaines (53,2 % d'entre elles sont sous-employées), la réalisation de **l'objectif 8.5 (plein-emploi productif et travail décent pour tous)** est encore loin d'être atteinte. Les indicateurs NEET pour **l'objectif 8.6 (réduire la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation)** s'élevaient à 65 % des jeunes (15-24 ans) en 2014. De plus, les indicateurs de **l'objectif 8.7 (éliminer les pires formes de travail des enfants)** montrent que 56 % des enfants avaient travaillé en 2015. Il est inquiétant de constater une régression par rapport à **l'objectif 8.8 (défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs)**, car le taux d'affiliation syndicale a chuté de 21 % en 1999 à 16,7 % en 2014.

Des progrès restent à faire pour que le Mali atteigne **l'objectif 10.4 (adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, et parvenir progressivement à une plus grande égalité)**, car en 2009, la part des personnes dont le salaire figure parmi les 10 % des revenus les plus élevés représentait 25,7 % du PIB total, tandis que les personnes gagnant les 20 % des revenus les moins élevés représentaient 8 % du PIB. Ces disparités ont diminué cependant.

Le Mali s'est engagé à atteindre **l'objectif 13.2 (incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales)** et, en consultation avec les syndicats, a mis de côté des fonds verts pour sa mise en œuvre. Le pays est signataire de l'Accord de Paris sur le climat et dirige le Groupe africain pour les énergies renouvelables au sein de l'Union africaine.

QUELLES SONT LES PROCHAINES ÉTAPES ?

RECETTE SYNDICALE POUR NE LAISSER PERSONNE POUR COMPTE

L'UNTAM appelle le gouvernement malien à :

- Instaurer un leadership clair pour la mise en œuvre des ODD au sein des ministères;
- Intégrer son cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable (CREDD) dans toutes les politiques gouvernementales, en particulier aux niveaux local et régional;
- Veiller à une plus grande participation de la société civile, syndicats compris, dans la mise en œuvre directe des ODD;
- Affecter des ressources suffisantes à la mise en œuvre des ODD;
- Mettre en place un cadre national fonctionnel et inclusif du dialogue social.



La présente publication a été élaborée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité de RSCD/CSI et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.